



Délibération n° 13

Conseil Municipal du Jeudi 26 juillet 2018

Service Jeunesse

Domaine de compétence :
7.10 : Finance divers

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33
Arrivée de Mme BEAURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 18 h 40).

Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Application d'un tarif pour les parents retardataires à la garderie extra-scolaire.

Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Face aux retards répétés de certains parents, un coût supplémentaire est proposé pour chaque quart d'heure de retard.

Vu la délibération du 16 octobre 2017 fixant les tarifs applicable au 1er janvier 2018

Vu la délibération du 17 novembre 2016 fixant les tarifs de la garderie scolaires

Considérant que les retards des parents à la garderie occasionnent la présence de deux encadrants supplémentaires pour surveiller les enfants.

Considérant que durant le temps scolaire un tarif est de 2,15€ est appliqué pour chaque quart d'heure de retard


Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de voter le tarif de 2,15€ par quart d'heure de retard durant les garderies en période extra-scolaire.

La délibération est adoptée par **.25 voix pour et 8 abstentions.**

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del13-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018